

Ils se déchainent

De longue date, le gouvernement et ses complices nous ont habitués à recevoir des pognons. Mais depuis la rentrée, ils se surpassent. Les duettistes Blanquer et Darmanin en premier lieu. Blanquer, c'est Monsieur Niet. Niet à la distribution gratuite de masques aux élèves, niet à la réduction des effectifs et au recrutement de personnels statutaires, niet aux aménagements des programmes et à la mise en place de dispositifs d'aide aux élèves, niet à la fourniture de moyens matériels aux enfants des classes populaires alors qu'une gestion calamiteuse de la pandémie exacerbe les inégalités culturelles et sociales, niet à des mesures qui permettraient de protéger les élèves, leurs familles et les personnels. Il paraît que, comme ses collègues, Blanquer est à court de pognon. Pourtant, quand il a fallu payer les dépenses en petits fours des rejetons de bonne famille enrôlés dans sa créature mal-nommée « syndicat » Avenir lycéen, il n'a pas lésiné. L'avenir pour Blanquer, c'est bien champagne pour quelques-uns et eau et pain sec pour tous les autres. Heureusement, il est des lycéen-es qui ont une autre idée de l'avenir. Ces dernières semaines, descendu-es dans la rue avec leurs enseignant-es, des jeunes ont su arracher un début de dédoublement en lycée. La lutte paie ! Et de lutter on va avoir grand besoin.

Car, bientôt, le gouvernement soldera les comptes. Sous prétexte d'endettement, il voudra nous faire éponger la facture de toutes les largesses dispensées sans contrepartie au patronat. Pour cela, il s'attaquera aux allocations, aux salaires, aux pensions, aux emplois dans le secteur public comme dans le privé. La politique gouvernementale sera violente, économiquement, socialement, et même physiquement. L'affrontement social sera inévitable. L'État le prépare et ne fera pas dans la dentelle. Les lois liberticides, celle sur la sécurité globale (ils n'ont pas osé totalitaire) qui garantit l'impunité à tous les sbires de la répression musclée, et ne déparerait pas dans n'importe quel régime d'extrême-droite, ou bien la loi de programmation de la recherche qui s'attaque à la liberté de revendiquer des étudiant-es en sont les exemplaires illustrations. Darmanin, l'homme qui, il y a peu, prétendait ignorer l'existence de violences policières, pourra combler ses lacunes et encourager ses troupes à ne pas faiblir. L'art de la matraque sera consacré sport noble et l'enseignement de la bavure sans risque pourra devenir matière obligatoire dans les écoles de police. Du moins dans les rêves darmaniens, car rien n'est encore joué.

A condition que, dans les secteurs et établissements, nous organisations des AG physiques ou virtuelles pour discuter des enjeux de la période et construire la riposte. Dès maintenant. Car seul un mouvement reconductible du public et du privé les fera reculer.

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. FRANCOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation 76-27

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautnormandie.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

Page 1 : Éditorial

Page 2,3 : Retour sur l'hommage

Page 3 : Loi « sécurité globale »

Page 4,5 : Situation dans les écoles, collèges

Page 6 : Témoignage dans un lycée

Page 7 : La Qualité de l'Air Intérieur (QAI)

Page 8 : Pouvoir d'achat des retraité-e-s

Page 8,9 : Valentin et les 4 de Melle

Page 10 : Dickens, toujours d'actualité !

ERRATUM

L'informatique nous a joué des tours lors de notre dernier numéro et nous avons imprimé des pages non corrigées et non mises en page. Horreur et consternation du comité de lecture à la vue de cette erreur de publication.

« À quoi ça sert qu'on se décarcasse » criaient certains. « On a l'air malin » s'emportait une autre. « On veut des noms » s'emportaient enfin les plus énervés.

C'est promis on fera attention la prochaine fois ...

« À travers la presse déchainée »

Retour sur l'hommage à Samuel PATY

Nous avons toutes et tous été sidéré-e-s par l'assassinat de Samuel Paty le 16 octobre dernier. Cette exécution atroce n'est pas un fait divers. Au delà de l'horreur et de l'émotion, elle nous a rappelé d'une façon brutale qu'il faudra bien que l'on réponde, en dehors des injonctions officielles, à ces questions graves et complexes :

Quel est cet islam intégriste, meurtrier, guerrier, destructeur ?

Comment se fait-il qu'un certain nombre d'individus puissent être « disponibles » pour répondre aux appels des organisations terroristes meurtrières, pour semer la terreur.

De combien de massacres, de spoliations, de souffrances, d'injustices, notre société est-elle responsable, pour engendrer autant de haine, au point que certaines, certains, soient prêt-e-s à mourir en martyr pour lutter contre elle ?

Quelle est la responsabilité des gouvernements occidentaux, dans la montée de ce fascisme islamique, alors même, que depuis des années, ils entretiennent des rapports étroits, politiques et commerciaux, avec les gouvernements qui s'appuient sur les religions pour mener les politiques les plus réactionnaires, les plus liberticides qui soient (Arabie Saoudite par ex.) ?

Nous ne sommes pas dupes des injonctions patriotiques d'union nationale, émanant de ce gouvernement (comme des précédents) qui est capable de vendre des armes de guerre au plus offrant, tout en surfant sur une vague nauséabonde cherchant à stigmatiser « l'étranger », et à désigner comme bouc émissaire les plus fragiles, les plus pauvres d'entre nous...

Au-delà de ces questions essentielles, nous avons dû toutes et tous retrouver nos classes, nos élèves, avec à l'esprit, ce drame et les questions qu'il pose.

Le gouvernement avait prévu, dans un premier temps, une rentrée décalée de 2 heures permettant un moment d'échange et de préparation collective avant d'accueillir les

élèves et d'aborder le sujet de l'attentat, avec comme point fort, l'hommage à notre collègue, la minute de silence.

Quatre jours avant la rentrée, Blanquer nous annonçait que la rentrée se ferait finalement à 8 h, sans temps d'échange.

Les raisons invoquées étaient les risques sanitaires, la sécurité (suite à l'attentat de Nice) et l'impossibilité de pouvoir, au dernier moment, réorganiser les ramassages scolaires pour une rentrée à 10h...

Pour ce qui est des risques sanitaires, on ne voit pas bien pourquoi une rentrée à 8h aurait été plus problématique qu'une rentrée à 10h (si on s'était donné les moyens de l'organiser nationalement).

Pour la sécurité aux abords des établissements, la remarque est la même, plus dangereux à 10h qu'à 8 heures ? Quant à l'organisation du ramassage scolaire, on imagine difficilement qu'un État centralisé et puissant comme le nôtre, capable d'imposer en quelques jours un confinement généralisé, soit incapable de décaler une rentrée scolaire de 2 heures...

Les raisons de ce refus d'instaurer un temps d'échange et de préparation entre collègues sont autres.

Le gouvernement a pris conscience que cette « unité nationale » n'était pas un réflexe évident dans la société et qu'un temps d'échange pouvait éventuellement faire surgir des questions, des réflexions pouvant mettre en cause à la fois sa politique mais aussi les conditions de travail dans l'Éducation Nationale.

La deuxième raison est que cette rentrée correspondait aussi à la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire en lien avec le début du deuxième confinement. Protocole qui ne donnait aucun moyen supplémentaire pour faire face à la pandémie et qui, de fait, mettait en danger (et met toujours en danger) les élèves, les familles et les personnels.

Cette concertation annoncée en premier lieu tombait donc très mal...

La réflexion, la pédagogie, l'hommage digne à notre collègue, l'échange qui aurait permis de dépasser les peurs, de comprendre, tout ceci a été abandonné quelques jours avant la rentrée...

L'hommage officiel s'est résumé à la minute de silence et la lecture d'une lettre de Jean Jaurès datant de 1888 et s'adressant non pas aux élèves mais aux enseignantes et enseignants.

Le comble, c'est que cette lettre, forcément très datée, a été amputée des paragraphes qui parlaient de l'importance de l'autonomie des enseignant-e-s et de l'absurdité d'évaluer constamment les élèves...

Et, petit détail, l'expression « fierté alliée à la tendresse » employée par Jaurès pour parler de la « grandeur » de l'enseignant, a été remplacée par « fermeté alliée à la tendresse »...

Bref, écœurement, dégoût, colère, sont les sentiments ressentis par un bon nombre d'entre nous face à la réaction de notre ministère.

Heureusement des établissements n'ont pas suivi les consignes et ont gardé (dans le secondaire) les 2 heures de concertation (c'était un minimum), et beaucoup de collègues n'ont pas lu cette lettre de Jaurès et ont préféré prendre d'autres biais, plus proches des élèves, pour aborder le sujet.

La consigne de « signaler » toute difficulté pendant cet hommage officiel, nous incitant à donner les noms des élèves de 7, 10, 14 ans n'ayant pas respecté la minute de silence est révélatrice de la fonction que l'école doit avoir dans la doctrine de nos gouvernants.

Ne pas se donner le temps de la réflexion, de l'échange, mais détecter les éléments « déviants » en les signalant à la police...

Là où il faudrait prendre le temps de parler, de rencontrer les familles, d'identifier les problèmes, de les comprendre, de tenter de dénouer les tensions...

Samuel Paty, nous te rendons hommage à toi.

Et honte sur nos dirigeant-e-s.

Loi « sécurité globale » : contre l'autoritarisme en marche, mobilisation générale !

La loi dite de « sécurité globale », discutée à l'Assemblée nationale dans le cadre d'une « procédure accélérée », constitue un cran supplémentaire dans la dérive autoritaire du pouvoir en place. Incapable de gérer la crise sanitaire et ses dramatiques conséquences sociales, le gouvernement entend opérer un tour de vis sécuritaire supplémentaire en s'en prenant une fois de plus violemment à nos droits et aux libertés, dont la liberté de la presse.

Symbole de cette volonté de museler toute potentielle contestation sociale, l'article 24 dont l'objectif est d'empêcher la diffusion d'images de policiers en exercice, et donc de violences policières. C'est notamment autour de cet article particulièrement scandaleux que la mobilisation a commencé à s'organiser, contraignant le premier ministre à proposer une « commission de réécriture », après le retentissement national de l'agression filmée du producteur de rap par une bande de policiers racistes et déchaînés.

L'article 24, s'il finit par être modifié - voire retiré - est de toute façon la partie émergée de l'iceberg ultra-sécuritaire et liberticide que représente la loi « sécurité globale ». Cette nouvelle loi sur la sécurité, qui viendrait s'ajouter à la trentaine déjà votées et mises en œuvre depuis 20 ans, a en effet pour objectif, en instrumentalisant lamentablement le contexte des récents assassinats de Nice et de Conflans, de restreindre encore un peu plus les libertés et de donner toujours plus de pouvoir aux forces de répression.

L'article 21 autorisera la transmission en temps réel des vidéos enregistrées par les caméras individuelles de chaque brigade de police et de gendarmerie, ouvrant la voie à la vidéo-surveillance automatisée et, plus parti-

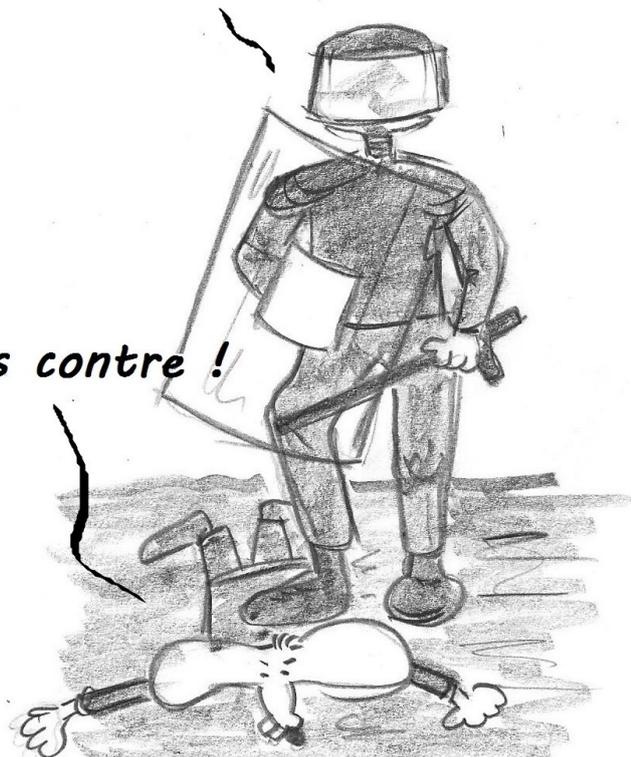
culièrement, à la reconnaissance faciale généralisée. L'article 22, quant à lui, autorisera la surveillance de masse de nos rues par drones, ce qui n'augmentera pas la protection de la population mais servira surtout à renforcer des stratégies violentes du maintien de l'ordre, visant notamment à épuiser et dissuader les manifestants d'exercer leur liberté fondamentale d'exprimer leurs opinions politiques.

Dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement espérait peut-être faire passer sa loi « sécurité globale » en douce, sans avoir à affronter de mobilisation. Ce n'est pas le cas, et nous pouvons nous en réjouir ! Il s'agit désormais d'amplifier ce rapport de forces, en exigeant le retrait total de la loi « sécurité globale » et en s'opposant, en outre, à toutes les attaques portées contre celles et ceux qui refusent de baisser les yeux face au pouvoir.

ARTICLE 24 : C'EST DU FLOUTAGE DE GUEULE !

Je suis pour !

Je suis contre !



S.

L'École de la confiance ou la démonstration d'un mensonge ?

Des arrivées et des départs échelonnés « autant que possible », une circulation des élèves « limitée au maximum », une limitation renforcée du brassage des élèves, des récréations organisées par groupe avec « un respect maximum des gestes barrières », une restauration scolaire maintenue « en veillant à espacer chaque élève d'un mètre autant que possible », un renforcement de l'aération et de la ventilation ainsi qu'une désinfection des locaux accrue. Le tout en assurant évidemment une vigilance renforcée sur les gestes barrières et la distanciation physique.

Puis de nouveau, les enfants pourraient bien être contaminants. Le port du masque devient donc obligatoire à partir de six ans ! Voilà à quoi ressemble la nouvelle lubie de Blanquer avec son « nouveau protocole sanitaire » !

Pourtant, trop de questions restent en suspens quant à son application dans les écoles et au respect du bien-être des usagers de l'École. Blanquer fait fi des élèves et des personnels à bien des points :

Une cadence infernale !

La réorganisation des établissements liée aux arrivées, sorties et récréations échelonnées n'a pas pu se faire dans des conditions prenant réellement en compte le rythme des élèves et des adultes car aucun temps de concertation n'a été donné aux équipes.

Avec les récréations échelonnées par groupe-classe les collègues enchaînent des demi-journées sans pouvoir souffler car les services de récréations sont permanents. Le rythme des élèves est lui aussi mis à mal puisque cette contrainte bouleverse l'emploi du temps initial de l'école dans lequel le rythme des récréations est pensé dans le respect des enfants.

Les difficultés rencontrées dans les restaurations scolaires accentuent encore le sentiment de mépris ressenti par les élèves et les personnels. Les locaux permettant d'accueillir les enfants, tout en les espaçant d'un mètre, sont quasi inexistantes, alors, ils mangent par groupes, ce qui réduit le temps du repas dans certaines écoles. Or, ce moment qui

devrait être un temps de pause et de détente devient une course contre la montre.

Quant au renforcement de la désinfection, de l'aération et de la ventilation des locaux, il va sans dire que c'est un leurre car aucune embauche supplémentaire de personnels municipaux n'a vu le jour pour permettre cela.

Le mépris de Blanquer pour la difficulté scolaire !

Comment les RASED (Réseaux d'Aides Spécialisés aux Enfants en Difficulté), dont la mission est de se déplacer dans plusieurs écoles pour y accompagner des élèves en difficulté peuvent-ils les aider puisque cela suppose un brassage des groupes ? Faut-il réduire encore les prises en charge des enseignants spécialisés déjà grandement insuffisantes faute de moyens pour respecter le protocole ?

C'est d'autant plus inadmissible que ces élèves en ont particulièrement besoin, le confinement a eu des effets désastreux sur leur équilibre et leur scolarité. Et quand il s'agit de pallier les manques de remplaçant-e-s, brasser les élèves dans les autres classes n'est plus un problème !

Les masques acte IV !

Après de multiples contradictions quant au degré de contamination des enfants, ils sont finalement déclarés contaminants. Alors à nous de renforcer notre vigilance au respect des gestes barrières et de la distanciation physique auprès d'enfants masqués ! Des épidémiologistes, psychiatres et pédopsychiatres reconnaissent « qu'il est plus difficile de faire des efforts soutenus et prolongés avec un masque sur le visage » et qu'il est plus facile à supporter s'il est bien adapté. »

Et puisque « le masque est une fourniture scolaire comme une autre » dixit Blanquer, chaque famille doit le fournir. Comment font les enfants dont les familles ne peuvent gérer cette dépense car, contrairement aux promesses ministérielles, peu de masques ont été fournis dans les écoles !

Les enfants ont de grandes ressources et montrent une grande adaptation durant cette période. Pourtant leurs conditions d'accueil dans les écoles depuis des mois est scandaleuse. Au fil des semaines, le masque leur est de moins en moins supportable et des difficultés refont surface : troubles du comportement et difficultés de communication exacerbées, fatigue, maux de tête... Et pour ceux qui gèrent encore, peut-on prendre le risque qu'ils décompensent bientôt ?

Pour que le port du masque soit accepté et mieux vécu par les enfants, nous leur devons toute notre attention pour capter leur regard et leurs expressions. Mais comment pouvons-nous faire cela dans les conditions actuelles avec des classes surchargées, des programmes indigestes et des injonctions gouvernementales toujours aussi éloignées des conditions de travail sur le terrain ?

Le silence assourdissant de l'administration aux conditions d'accueil des élèves (manque de matériel de protection, de gel hydroalcoolique, de masques, de savon, de points d'eau en nombre suffisant...) et les mensonges du ministre de l'Éducation liés au nombre de contaminations dans les écoles, sont la démonstration que ce gouvernement se moque éperdument de ses agents mais aussi des enfants et de leurs familles.

Rien n'a été fait concrètement pour éviter le naufrage d'une partie de nos élèves. Aucun moyen n'a été débloqué.

Les enfants nous font confiance, ils ont besoin de notre présence pour grandir dans un climat respectueux de leurs besoins et l'École de la République, l'École de la confiance dont on nous vante tant le mérite ne le permet pas ! Nous en sommes les premiers témoins, nous ne pouvons pas rester inactifs face à cela ! Et la casse de l'École publique continue avec la réforme de l'Éducation prioritaire qui bouleverse totalement la politique nationale de lutte contre les inégalités comme le rappelait déjà le rapport de la Cour des Comptes en 2018.

SITUATION DANS LES COLLÈGES

Depuis le 29 octobre, une nouvelle version du protocole a été publiée. Loin de fixer un cadre clair, ce protocole où tout n'est que « dans la mesure du possible » n'établit presque rien. Ainsi, les établissements appliquent tous des règles extrêmement variables en fonction du contexte local et de la volonté des chefs d'établissement. Rien pour nous protéger : chacun fait sa tambouille !

Depuis la rentrée du 02 novembre, beaucoup de collègues n'ont plus accès à leur salle. Cela amène à des situations ubuesques telles qu'un cours d'éducation musicale sans instruments ou encore un cours d'arts plastiques sans matériel. Les élèves sont assis en rangs tirés au cordeau et ne peuvent plus s'entraider. Il apparaît clairement que ces situations vident nos cours de tout intérêt, ou du moins empiètent énormément sur l'exercice de notre pédagogie.

A l'inverse, d'autres chefs d'établissement ont choisi de faire comme si cette pandémie n'existait pas et multiplient en plénière les réunions inutiles sur les temps de pause, prévoient des conseils de classe en présentiel y compris avec élèves !

Il est clair que même si les collèges sont des structures plus petites que les lycées, il n'en reste pas moins que les salles de classe sont remplies, avec des fenêtres oscillo-battantes qui ne permettent pas de renouveler l'air correctement. Il n'existe souvent que quelques sanitaires et points d'eau placés au même endroit pour tout l'établissement. Partout, les agent-e-s sont en sous-effectif et travaillent dans des conditions très difficiles. Elles sont épuisées et ne peuvent assurer un nettoyage strict susceptible de limiter les risques de contagion. Des collègues doivent désinfecter du matériel à longueur de temps pour pouvoir poursuivre l'enseignement de leur discipline. Il semblerait d'ailleurs qu'un de nos IA-IPR de l'académie soit plus préoccupé par le fait que des profs ne puissent plus faire l'intégralité de leur service plutôt que d'être reconnaissants vis-à-vis de la charge de travail qui incombe pour la gestion du nettoyage du matériel collectif.

Face à cette situation désastreuse, certaines directions minimisent les risques que nous encourons en martelant la parole ministérielle. Alors qu'ils nous rabâchent depuis des mois que les enfants ne sont pas contagieux, il apparaît que les chiffres de contaminations communiqués par l'Education Nationale de ces dernières semaines sont clairement bidons. Le rectorat de Rouen a annoncé un chiffre plus de 15 fois inférieur à celui publié par Santé publique France. On nous assure maintenant que l'origine des cas dans les établissements serait intrafamiliale, comme si les collègues étaient des sanctuaires dans lesquels le virus ne pouvait pas se propager. Arguant que nous portons des masques, l'ARS ne considère jamais les élèves et le personnel comme cas contact. Personne n'est isolé, personne n'est testé... Certains chefs osent parfois même nous culpabiliser en assurant que les seules situations à risques sont celles des regroupements en salle des profs. Si des collègues sont malades, cela serait donc dû à notre irresponsabilité. Par contre, pas de souci pour être en réunion et en classe toute la journée... mais de qui se moque-t-on ?

Beaucoup de directions font l'omerta sur les cas. Les équipes doivent arracher à leur hiérarchie ces informa-

tions. C'est d'ailleurs souvent par le biais des élèves que les équipes apprennent au fur et à mesure l'existence de cas positifs. Ainsi, dans un établissement de l'agglomération rouennaise, une élève positive s'est rendue en classe avant les vacances de la Toussaint. La direction a eu connaissance de cette information et ne l'a pas communiquée au personnel. Face à la colère des enseignant-e-s qui ont appris cela plusieurs semaines après la rentrée, la direction s'est justifiée en prétendant ne pas avoir trouvé opportun de prévenir le personnel afin qu'il ne cède inutilement à la panique ! Alors que beaucoup ont profité de ce temps de vacances pour voir leur famille, cette feinte sollicitude n'est pas acceptable.

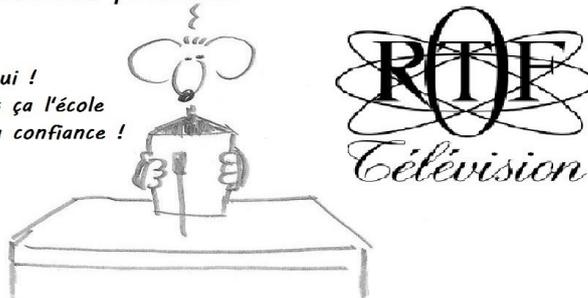
Face aux collègues absent-e-s, aucun remplacement n'est assuré. Les équipes de Vie scolaire bouillonnent. A la rentrée de novembre, un établissement sur Saint-Etienne-du-Rouvray a même fonctionné sans infirmière durant trois semaines ! Les AED ont ainsi géré les cas suspects sans aucune protection adaptée (ni masque FFP2 ni masque chirurgical).

Le climat dans lequel nous travaillons est détestable. Les élèves n'ont plus aucune activité en dehors du collège et doivent porter un masque toute la journée, dans des salles de classes souvent gelées. Parfois sans accès au matériel spécifique, les élèves séparés les uns des autres, la relation de confiance et d'entraide que nous travaillons à mettre en place au quotidien est clairement mise à mal. Plutôt que de filer de la thune à un syndicat lycéen factice, le ministre ferait mieux de fournir des protections à tout le personnel, notamment aux AESH, et d'établir un plan massif de recrutement afin que l'on puisse enfin travailler avec des effectifs réduits.

9 NOVEMBRE 2020 ...

Jean-Michel Blanquer annonce la livraison de 1,2 million de tests antigéniques pour les établissements scolaires à partir de la semaine prochaine ...

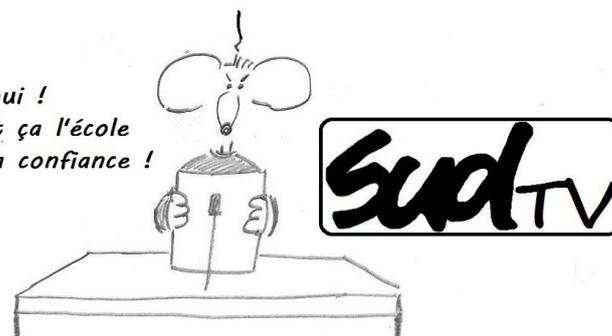
*Eh oui !
C'est ça l'école
de la confiance !*



1er décembre 2020

Aucune nouvelle des tests antigéniques promis !

*Eh oui !
C'est ça l'école
de la confiance !*



Chronique d'une rentrée hors du commun au lycée Claude Monet au Havre

En ce lundi 2 novembre 2020, la rentrée des classes a lieu à 10h exceptionnellement après une réunion organisée par le chef d'établissement pour organiser au mieux l'hommage à Samuel Paty. L'atmosphère est lourde après les deux semaines qui ont suivi l'attentat, ponctuées des accusations venimeuses de Blanquer ou des coups de force de Darmanin.

Dans le hall du lycée, les deux distributeurs de gel sont là, placés en entonnoir, comme avant les vacances. Quelques affichettes ont fait leur apparition devant les escaliers pour indiquer un sens de circulation dans l'unique bâtiment à quatre niveaux. Seule nouveauté. Le protocole « renforcé » annoncé par Blanquer n'est exigé qu'à partir de la semaine suivante. Le virus attendra. Les couloirs exigus accueillent donc les quelque 1350 élèves du lycée. La cohue habituelle. Pourtant au Havre le taux de positivité est de 26 %. La ville est particulièrement touchée par l'épidémie.

Depuis septembre, on avait dénombré une trentaine d'élèves atteints du Covid. Un personnel était tombé malade juste avant les vacances. En ce jour de rentrée, une quinzaine d'élèves manquent à l'appel et doivent rester isolés. Trois sont testés positifs. À la fin de la semaine, ce seront trois personnels qui seront contaminés.

À 10 heures, je regagne ma salle au bout d'un couloir qui ressemble à une rame de métro aux heures de pointe. L'air est respirable puisque exceptionnellement il n'y a pas eu cours les deux heures précédentes. Les stores extérieurs obstruants sont baissés, parfois de guingois. Les élèves ne les ont vus que comme cela. Les lanières des enrouleurs, rompues depuis des années pendouillent

jusqu'au sol. Deux fenêtres sont condamnées et vissées depuis que, il y a de cela environ 8 ans, une fenêtre est tombée pendant un cours et qu'une autre a volé un jour de tempête. Il faut donc aérer en ouvrant la seule fenêtre opérationnelle. Une énorme armoire en bloque cependant l'ouverture... Je fais cours en me demandant bien pourquoi nous sommes entassés à 35 pendant que ma boulangère n'accepte que deux personnes dans son commerce.

À midi, nous sommes une trentaine de collègues à nous réunir en Assemblée Générale. La grève est votée pour le jour-même. En délégation intersyndicale nous informons le chef d'établissement de notre revendication et de notre mouvement de grève. Nous accompagnons une collègue AESH qui réclame des protections supplémentaires. Devant l'absence de réponse concrète, elle se met en grève pour l'après-midi et quitte le bureau. Nous accompagnons une autre collègue que son médecin atteste « vulnérable » et qui demande à télétravailler. L'établissement ne dispose pas des moyens matériels et humains pour organiser le télétravail. Le proviseur doit attendre la confirmation du médecin de prévention de l'académie pour accorder une autorisation d'absence et cela peut prendre une semaine... De façon absurde, il est demandé à la collègue de se mettre en arrêt pour pallier le manque de moyens et l'absence d'une véritable médecine du travail dans l'éducation nationale ! À charge pour elle la journée de carence que le ministère de la fonction publique refuse d'abroger même pendant l'épidémie. On se débrouille finalement pour octroyer à notre collègue une ASA. Le soir nous attendons en vain une

réponse de la Rectrice.

Le lendemain matin à 7h30, nous sommes une vingtaine à nouveau en grève et alertons la presse. Silence et mépris du Rectorat. Encore. La pression monte cependant : les collègues du lycée Jules Lecesne exercent collectivement leur droit de retrait jeudi matin. Les images circulent sur les réseaux. Enfin, Blanquer finit par reculer le jeudi soir. Le 23 novembre la Rectrice vient au lycée pour vanter dans la presse le protocole de notre lycée. À la fin de cette semaine, pour la première fois depuis le début de l'année, un bilan sanitaire est quasi néant. On a eu raison de se battre.

Depuis le 9 novembre nous travaillons avec des classes de 20 élèves maximum. Le constat est immédiat : c'est le plaisir retrouvé d'enseigner. En quelques heures, la prise de conscience de la dégradation de nos conditions de travail toutes ces dernières années, la prise de conscience de la fragilité accrue d'un grand nombre d'élèves, la prise de conscience de l'état de notre service public d'éducation aussi délabré que celui de la santé : pas de brancards dans les couloirs mais des élèves oubliés en classe ou à la maison, des classes fermées comme on a fermé des lits, des personnels que l'on peine à recruter, débordés, et écoeurés de ne pas pouvoir remplir correctement leur mission. En quelques heures, la prise de conscience que le mal-être des enseignants ne découle que de la politique néo-libérale menée depuis des décennies.

On a eu raison de se battre et il faudra se battre pour garder ce qu'on vient de regagner : le sens de notre métier.

La Qualité de l'Air Intérieur dans nos établissements

On pense souvent à tort que c'est lorsqu'il y a des pics de pollution que l'on doit réduire ses émissions de polluants et se protéger. Pourtant, l'exposition chronique à la pollution de l'air présente plus de risques pour notre santé. Avec la crise sanitaire qui nous frappe actuellement, ceci est d'autant plus amplifié.

La première mesure recommandée pour limiter la propagation du coronavirus dans les lieux clos est de renouveler l'air régulièrement. Avec l'arrivée de l'hiver, la situation devient très problématique pour ventiler les salles de classe ...

Qu'en est-il de la situation dans les écoles ?

On sait qu'un air sain est essentiel pour limiter les contaminations aéroportées, en particulier avec les SARS-COV-2, mais pas seulement. Une mauvaise ventilation est aussi source d'augmentation de l'humidité. Cette humidité élevée favorise la prolifération de moisissures et d'acariens. Les deux étant des allergènes et des déclencheurs d'asthme ! D'autre part, la ventilation aide également à réduire les concentrations d'autres polluants de l'air intérieur. Il s'agit de ceux libérés par le mobilier, les matériaux de construction ou les nettoyants chimiques : formaldéhyde, composés organiques volatils (COV)... On connaît les effets nocifs de ces produits sur la santé. Il est donc recommandé de les réduire au niveau le plus bas possible.

Une mauvaise qualité de l'air intérieur a donc des conséquences néfastes sur les apprentissages et le bien-être des écoliers mais aussi sur le bien-être des enseignants. Et pourtant ...

Aujourd'hui 33% des écoles primaires en France ont une concentration en CO2 très élevée, preuve s'il en est d'une mauvaise ventilation.

Quelles réponses pour l'instant ?

Le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse

recommande dans son protocole sanitaire une aération « fréquemment réalisée » et qui « dure au moins 10 minutes à chaque fois ». Il est bien évident qu'avec l'arrivée de l'hiver ce genre de méthode paraît de moins en moins réalisable. Tout ceci montre bien les carences de l'administration quant à la surveillance ainsi qu'aux moyens humains et matériels déployés .

Cette même administration ne semble pas montrer le même zèle quand il s'agit de la santé des élèves et enseignants, qu'elle n'en montre pour les questions relatives à la sécurité. Quand il s'agit de sécuriser les établissements , elle se donne les moyens de son action : achat de caméras, de barrière électrique, de filtres occultants sur les fenêtres ...

Le sujet de la qualité de l'air ne semble pas être au centre de ses préoccupations. Pourtant durant cette période de crise sanitaire, ceci s'avère avoir un rôle des plus importants.

Que faut-il envisager pour la suite ? Que pouvons-nous revendiquer ?

Une expérience a été réalisée récemment par l'université Goethe en Allemagne. En plaçant des purificateurs d'air dans une salle de classe, les chercheurs ont constaté une baisse de 90% des aérosols en seulement 30 minutes. Le gouvernement allemand s'apprête à lancer un plan d'urgence de 500 millions d'euros pour équiper toutes les écoles du pays.

Quid de la France ?

La région Auvergne-Rhône-Alpes suit le mouvement et vient d'annoncer un plan à 10 millions pour équiper 100 % des lycées avec des purificateurs d'air et aider les communes à investir dans des solutions de traitement de l'air. Cela fait bien peu au regard de ce que nos voisins Allemands vont déployer ...

D'autres moyens matériels doivent être mis en jeu pour assurer et contrôler un renouvellement efficace de l'air : Installation de VMC et de capteurs de CO2 dans toutes les salles de classe. S'il est des enjeux matériels sur cette thématique, la qualité de l'air intérieur, ne perdons pas de vue l'enjeu humain. Celui-ci se traduit par une nécessité d'être moins nombreux dans les classes d'où la nécessaire revendication sur les effectifs réduits. Une mesure qui jusqu'alors est la grande absente en ce qui concerne les collèges et les écoles.

La surveillance QAI (qualité de l'air intérieur) est devenue une obligation légale pour la plupart des lieux qui accueillent du public mineur . De plus la pandémie de coronavirus accélère la prise de conscience des dangers d'un air pollué. Sur ce dernier point, il semblerait que ce ne soit pas le cas de notre administration.

Il serait grand temps qu'elle prenne la mesure de l'importance de cette qualité de l'air et que celle-ci devienne un enjeu majeur au même titre que la sécurité incendie ou la menace intrusion.

LE PROFESSEUR GÉTOUCOMPRIS NOUS EXPLIQUE LA REGLE DES 3 K :

*Koikilenkoute,
le point d'indice
ne sera pas dégelé ...*



*KoiKilenkoute,
il n'y aura pas
d'embauche massive
d'enseignants ...*



*KoiKilenKoute,
on ne va pas investir
dans l'Education !*



*Avec Macron,
c'est sûr !*

Cessez de réduire encore le pouvoir d'achat des retraité-e-s Ou le rapport Vachey comme un coup de poignard !

Le 17 septembre 2020, Laurent Vachey remettait son rapport au gouvernement et pour nous faire les poches, il ne manque pas d'inspiration :

1^{re} mesure : **augmenter** (encore !) la **CSG de plus de 10%**, pour la mettre au niveau de celle des actifs, soit 9,2%.

2^e mesure : **baisser des dispositifs fiscaux pour l'impôt** sur le revenu des retraité-e-s : **l'abattement de 10% serait ramené à 5%** ce qui rendrait des milliers de retraité-e-s imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux et celles qui le sont déjà.

3^e mesure : **désigner une nouvelle « journée de solidarité »** pour tout le monde, actifs-ves et retraité-e-s, c'est-à-dire une taxe supplémentaire : un jour de congé en moins pour les actifs-ves et pour les retraité-e-s, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de solidarité (CASA) soit le **passage de 0,3% à 0,6%** du prélèvement sur les pensions.

4^e mesure : **appliquer une cotisation patronale** à ceux et celles qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient, ce dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide jour.

5^e mesure : **abaisser le plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement** pour les personnes âgées accueillies en établissement.

Enfin, l'aide personnalisée pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être **revue en fonction du patrimoine**, etc.

Avant la pandémie, dans un contexte de chômage des jeunes, les retraité-e-s étaient présenté-e-s comme des privilégié-e-s. Au sortir du premier confinement, des « experts » ont affirmé que l'arrêt des activités du pays avait été décidé pour « protéger les anciens », et qu'il fallait donc que ceux-ci acceptent de se sacrifier en retour, alors que neuf personnes décédées du Covid-19 sur dix sont des retraité-e-s de plus de 65 ans : quelle indécence !

Ainsi il serait « juste » de réduire les revenus des retraité-e-s sous prétexte que leurs pensions n'auraient pas été entamées durant la crise sanitaire. C'est oublier que leurs revenus ont été réduits par la hausse de la CSG, par le gel des pensions et des complémentaires, par la non-

revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie : ces dernières douze années, les prix ont augmenté de 13% et les pensions nettes seulement de 8,60%. Un rapport officiel constate même que le niveau de vie moyen des personnes en retraite a diminué de plus de 3% entre 2017 et 2018. En réalité, depuis l'arrivée du Président Macron, les pensions ont perdu 5,5% de pouvoir d'achat !

« Il n'existe pas d'exemple d'une économie qui ait redémarré grâce à l'austérité. » (Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie). Le PLFSS 2021, présenté par le gouvernement, veut imposer 4 milliards d'économies sur le budget de l'hôpital public. Certains hôpitaux sont déjà saturés, les soignant-e-s n'en peuvent plus, les urgences sont débordées. Mais l'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Des milliards sont distribués aux entreprises, ou plutôt à leurs actionnaires, alors que le Comité d'évaluation des réformes de la fiscalité fait état d'une explosion des dividendes chez les 0,1% les plus fortunés, après la suppression de l'ISF et l'abaissement de la fiscalité sur le capital. Les dividendes ont augmenté de 60% en 2018, pour atteindre 23,2 milliards d'euros ! La pauvreté s'étend, mais la fortune des 0,1% de Français les plus aisés a augmenté d'un quart depuis 2017.

Ce pays a besoin d'un plan de relance du pouvoir d'achat des salarié-e-s et des retraité-e-s. Les retraité-e-s ne sont pas seulement des consommatrices utiles à l'économie ; ils participent à hauteur de 8% à la production de richesses en France. Souvent, ils aident financièrement leurs enfants et/ou leurs petits-enfants touchés par le chômage. Leur contribution à la vie sociale est décisive dans cette période de crise sanitaire et économique.

Au total, ce serait environ 4,2 milliards d'euros pris aux retraité-e-s, soit 70% des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « grand âge » par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

Les organisations de retraité-e-s réclament 100 euros de suite pour rattraper leur pouvoir d'achat à valoir sur la revalorisation des pensions calculée sur l'évolution du salaire moyen et un accès à la santé pour tous. Elles réclament la prise en charge de la perte d'autonomie à 100% dans la branche maladie de la Sécurité sociale

Relaxe pour Valentin accusé d'outrage de lèse -Darmanin !

Lundi 23 novembre s'est tenu à Rouen le procès de Valentin, ouvrier dans l'automobile, militant CGT et Gilet Jaune, et accusé « d'outrage » à l'encontre de Darmanin, ministre de l'Intérieur. Lors de la venue de Darmanin à Saint-Etienne-du-Rouvray le 26 juillet dernier, quelques dizaines de manifestants et manifestantes avaient voulu montrer leur indignation à propos de la nomination de ce triste sire comme chef de la police...

Certains avaient brandi des pancartes « Shame » et avaient passé la nuit en garde à vue. Valentin, lui, avait crié sur le coup de la colère « sale violeur » quand Darmanin avait pris la parole, ce qui lui a donc valu ce procès pour outrage.

Près de 200 personnes se sont rassemblées devant le Palais de Justice lors de l'audience, pour affirmer leur solidarité avec Valentin et leur refus, au-delà de ce procès particulièrement emblématique l'avant-veille de la journée de mobilisation contre les violences faites aux femmes, de la criminalisation du mouvement social. Le délibéré du jugement sera rendu le 14 décembre, la réquisition du procureur est de 140 h de TIG. Lors de la première comparution devant le juge cet été, 210 h de TIG avaient été réclamées.

La plaidoirie de la défense a porté à la fois sur la requête en nullité et sur le fond. A noter la présence durant toute l'audience d'un flic des RG.

La défense a également soutenu que la demande de dommages et intérêts de Darmanin de 1 euro soit rejetée car celle-ci a été signée par son chef de cabinet, ce qui est illégal à défaut de démontrer un pouvoir spécial.

Évidemment, on espère que la relaxe sera au rendez-vous le 14 décembre... pour que puisse triompher la liberté d'expression et s'affirmer le rejet des violences faites aux femmes.

Loin d'être « choyés », les 4 de Melle sont lourdement sanctionnés

Bénédicte Robert, rectrice de l'académie de Poitiers, aurait pu décider de mettre fin à l'affaire des « 4 de Melle » après pas moins de huit mois d'acharnement institutionnel à leur rencontre. Mais celle-ci, visiblement bien dans la ligne de Blanquer le ministre autoritaire, en a décidé autrement.

Sylvie Contini est sanctionnée d'une mutation d'office, Cécile Proust est exclue de ses fonctions pour une durée de 15 jours (donc sans traitement), Aladin Lévêque écope d'un abaissement d'échelon et Sandrine Martin d'un blâme. Le rapport de l'enquête administrative préconisait de sanctionner les « 4 de Melle » parce qu'ils restaient dans leur « logique de combat de la réforme », c'est chose faite et les sanctions sont particulièrement lourdes ! Nous ne pouvons qu'être indignés face à cet acharnement répressif.

L'affaire des 4 de Melle est devenue emblématique de l'acharnement répressif que subissent, dans l'Education nationale, les personnels qui osent contester les réformes Blanquer. C'est pourquoi 1500 personnes sont venues les soutenir devant le rectorat de Poitiers le 12 octobre, jour du premier conseil de discipline, sans compter les nombreux rassemblements qui ont eu lieu partout en France devant les rectorats et les DSDEN. Et c'est un soutien syndical d'une ampleur inédite qui a été apporté aux 4 de Melle et à tous les personnels victimes de répression : ce jour-là, étaient présents tous les représentants de l'intersyndicale nationale de l'Éducation (CGT Educ'action, FNEC FP-FO, FSU, SUD éducation), ceux de l'intersyndicale Fonction Publique, mais aussi les confédérations syndicales Solidaires, CGT, FSU et FO : du jamais vu dans un tel cas de répression ! Des réprimés d'autres secteurs professionnels, regroupés depuis mi-septembre dans un collectif interprofessionnel contre la répression sont, eux aussi, venus témoigner leur soutien aux enseignants de Melle.

La mobilisation a, sans conteste, contribué à faire reculer le rectorat de Poitiers. Également fragilisé par les nombreuses irrégularités et contradictions soulevées lors des conseils de discipline, le rectorat s'est parfois vu contraint de modifier, voire d'abandonner, des chefs d'accusation en cours de séance ! Lors du premier conseil de discipline, à savoir celui de Sylvie Contini, l'administration, forte de son arrogance, n'a pas hésité à louer le sérieux de l'enquête administrative et a nié toute responsabilité concernant les décisions ayant mis en danger la sécurité des élèves au ly-

cée Joseph Desfontaines de Melle lors de la passation des épreuves d'E3C. Lors des conseils de discipline suivants, cette même administration a fini par se désolidariser officiellement des méthodes de l'enquête administrative dont elle faisait l'éloge en début de semaine et elle a même fini par reconnaître et condamner fermement les débordements dont certains de ses représentants se sont rendus coupables lors des passations d'épreuves.

Sans cesse mis en difficulté, le rectorat de Poitiers a dû se résoudre à proposer des sanctions de plus en plus basses sur l'échelle des sanctions disciplinaires au fur et à mesure de la semaine, ce qui explique leur gradation dans les décisions finales. La différence dans les sanctions apportées ne fait que symboliser le recul progressif de l'administration ; en effet, cette différenciation n'est en rien justifiable puisque les dossiers des quatre collègues sont, sauf différences très mineures, identiques. Ici, seul l'ordre de passage justifie l'ampleur de la sanction !

Après une semaine de conseils de discipline et pas moins de 32h de séances cumulées (chacun des conseils de discipline ayant duré plus de 7 heures !), aucune proposition de sanction de la rectrice de l'académie de Poitiers n'a obtenu d'avis majoritaire. Mieux encore, pour Aladin Lévêque, c'est l'avis d'absence de sanction qui a obtenu la majorité. Le désaveu est de taille pour la Rectrice de l'académie de Poitiers quand on sait à quel point ces procédures sont normalement gagnées d'avance pour l'administration qui y est à la fois enquêtrice, accusatrice et juge. Désavouée par ses propres procédures, Bénédicte Robert n'en a pas moins décidé de passer en force et d'appliquer ces sanctions qu'aucun des conseils de discipline n'a validés !

Les 4 de Melle n'en resteront pas là et useront de tous les recours qui leur sont offerts pour dénoncer ces méthodes et faire annuler ces sanctions. Et nous les soutiendrons dans toutes les démarches entreprises ! Vous pouvez dès à présent leur apporter un soutien financier en participant à la caisse de solidarité :

<https://www.lepotcommun.fr/pot/n9i5n24r>

Quand le passé éclaire le présent... Mieux vaut en rire !

Les temps difficiles de Charles Dickens écrit en 1854

Une ville industrielle et ses patrons Toute ressemblance avec les patrons actuels n'est que pure coïncidence ...

Extrait du chapitre 1 du livre II

[...] Assurément, il n'y eut jamais porcelaine aussi fragile que celle dont étaient faits les manufacturiers de Coketown. Les eussiez-vous maniés le plus légèrement qu'il est possible, ils seraient encore tombés en morceaux avec tant de facilité que vous auriez pu les soupçonner d'avoir été fêlés auparavant. Ils étaient ruinés quand on leur demandait d'envoyer les petits manœuvres à l'école, ils étaient ruinés quand on désignait des inspecteurs pour venir visiter leurs fabriques. Ils étaient ruinés quand ces mêmes inspecteurs considéraient qu'il était douteux qu'ils eussent tout à fait le droit de couper les gens en morceaux avec leurs machines, ils étaient complètement ruinés quand on insinuait qu'ils n'avaient peut-être pas toujours tout à fait besoin de faire tant de fumée. [...] Chaque fois qu'un citoyen de Coketown se croyait victime d'une injustice, c'est-à-dire chaque fois qu'on ne le laissait pas absolument libre de le faire à sa guise, et qu'on voulait le tenir pour responsable des conséquences de ces actes, on pouvait être sûr qu'il allait lancer sa

terrible menace et affirmer qu'il « aimerait mieux flanquer ses biens dans l'Atlantique ». Cette menace avait terrifié le ministre de l'intérieur, au point de le mettre à plusieurs reprises à deux doigts de la tombe.

Cependant les citoyens de Coketown étaient si bons patriotes, après tout, qu'ils n'avaient encore jamais flanqué leurs biens dans l'Atlantique, mais au contraire avaient eu la bonté d'en prendre grand soin. C'est pourquoi ces biens étaient là-bas dans la brume, et ils croissaient et se multipliaient. [...]



RESF Rouen :
Maison des associations
22 Bis rue Dumont D'Urville
76000 Rouen

Le RESF reçoit les familles tous les mercredis sur rendez-vous entre 16h00 et 17h00

Téléphone d'urgence: **06.68.63.20.05**

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Mel: sudeduc7627@orange.fr, sur la toile: <http://www.sud-education-hautenormandie.org>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN : 8 rue de la Savonnerie,
76000 ROUEN

☎(&fax) : 02 35 89 89 83,

☎: 06 68 63 20 05

- Lundi : Après-midi (sur RDV)
- Mardi : 08h30 - 16h30
- Mercredi : 09h00 - 12h00
& Après-midi (sur RDV)
- Jeudi : 09h00 - 17h00

EVREUX : Bourse du travail,
17 ter Rue de la Côte Blanche
☎: 09 50 50 86 15 (sur RDV)

LE HAVRE : Maison des syndicats,
119 Cours de la République
☎: 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations,
14 rue Notre Dame
chaque 1^{er} jeudi du mois, 15h00-18h00
✉: solidairesdieppe@gmail.com